

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 septembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Bibliothèque municipale - Demande de subvention pour l'évolution des horaires d'ouverture

Mme Martin, au nom de la commission de la culture de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

La politique culturelle de la Ville vise à donner accès au plus grand nombre aux équipements culturels. Aussi, dans la continuité des actions entreprises en matière de lecture publique, notamment la gratuité d'inscription des bibliothèques décidée en 2013, les horaires d'ouverture des bibliothèques évoluent afin de faciliter l'accès au livre et à la lecture.

Cette évolution vise tout d'abord à améliorer la lisibilité des horaires d'ouverture en les harmonisant et à expérimenter l'ouverture du dimanche, dans deux bibliothèques du centre-ville et dans deux bibliothèques situés dans les Quartiers Politique de la Ville.

L'extension des horaires d'ouverture peut être soutenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre des crédits qui lui sont alloués au titre de la Dotation Globale de Décentralisation.

Pour la période 2019-2023, les frais de fonctionnement relatifs à l'extension des horaires sont estimés à 68 491 € TTC et les frais d'investissement à 125 068 € HT, soit un montant total TTC de 218 573 €. Pour la période 2019-2020, les dépenses totales sont estimées à 96 744 €, qui seraient financées à hauteur de 55 496 € par l'État et de 41 248 € par la Ville de Dijon.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet ci-dessus exposé ;
- 2 - valider le plan de financement 2019-2020 ci-dessus ;
- 3 - décider de solliciter auprès de l'État, une subvention du montant le plus élevé possible.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ